

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° 18122023-002

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 05

PRÉSENTS : Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT (17)

REPRESENTES : Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Véronique MOREL, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Mathias LAVOLE, Isabelle TRICOT a donné pouvoir à Nathalie HENNER (05)

ABSENTS : Virginie ALLEGRET-CADET, Romain DE WAELE, Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ, Bertrand PICHON-MARTIN (05)

SECRETAIRE : Mathias LAVOLE

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

01 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Nathalie HENNER

Les associations concourent à l'animation et à la vie locale dans des domaines variés. Elles jouent un rôle dans le maintien du lien social. Chaque année la commune aide ces associations dans la réalisation de leurs missions, notamment par l'intermédiaire de versement de subventions.

Au regard des demandes de subventions étudiées en commission sport et sur proposition de cette dernière, il est proposé de procéder aux attributions de subventions suivantes :

| | | | | | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Chartreuse montagne | La Cartusienne | Basket | USCG | Collège | Kime karaté | Taï Chi |
| 116 € | 2 472 € | 3 155 € | 3 947 € | 734 € | 107 € | 102 € |

| | | | | | | | |
|-------------------|----------------|------------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Judo Laurentinois | EDC | Gymnastique volontaire | Rugby | Tennis | Cyclo | Chartreuse Gym | Amicale Boule |
| 626 € | 1 067 € | 100 € | 3 618 € | 823 € | 100 € | 1 168 € | 2 000 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement 2023, pour un montant cumulé de 20 135 €
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que les dépenses correspondantes relatives aux subventions aux associations seront imputées au chapitre 65.

POUR : 21

Contre : 00

Abstention : 01 (Yannick GRADEL)

02 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Rapporteur : Nathalie HENNER

Suite à l'étude de la demande de subvention des jeunes sapeurs-pompiers, par la commission sport, pour le renouvellement de leurs matériels, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 500 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 500 €
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que la dépense correspondante relative à la subvention sera imputée au chapitre 65

POUR : 20 (Mathias LAVOLE ne participe pas au vote)

Contre : 00

Abstention : 01 (Stéphane PUGLISI)

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 19 décembre 2023

Le secrétaire de séance


Mathias LAVOLE